

## **Conservatoire de Saint-Malo**

Pour une demande en classe à horaires aménagés (CHAM ou CHAT) en lien avec le conservatoire de Saint-Malo, vous devez procéder en deux étapes :

**1/ formuler une demande de parcours scolaire particulier auprès de la DSDEN 35 entre le 5 février et le 11 mars 2024, via Démarches-Simplifiées :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/rentree-2024-enseignement-specifique-clg>

**2/ remplir la fiche de vœux Affelnet volet 2, qui vous sera remise par l'école primaire en mars, en précisant l'intitulé de la formation demandée<sup>2</sup> (cadre D) et en indiquant le cas échéant le collège demandé par dérogation (cadre F), sans oublier de préciser le motif de dérogation (à défaut d'un critère 1 à 5, mettre le critère 6 « élève devant suivre un parcours scolaire particulier »)**

Il vous sera demandé de fournir dans le cadre de Démarches-Simplifiées la fiche « avis de l'équipe pédagogique »

Pour ce faire, vous devez :

- demander à votre école actuelle de renseigner la fiche « avis de l'équipe pédagogique » avant le 19 février 2024 (en raison des congés d'hiver qui débutent le 23/02 au soir). Le pdf modifiable « fiche « avis de l'équipe pédagogique » qui est disponible sur le sites de la DSDEN 35
- récupérer la fiche « avis de l'équipe pédagogique » qui aura été renseignée, signée et imprimée par l'école
- joindre la fiche « avis de l'équipe pédagogique » sur Démarches-Simplifiées

Important : un seul choix d'enseignement spécifique et donc un seul collège est possible par enfant

La DIVEL 35 se tient à votre disposition si vous avez des questions concernant Démarches-Simplifiées pour les demandes d'enseignement spécifique.